Envoyé en préfecture le 23/05/2018
Reçu en préfecture le 23/05/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180517-DEL_2018_0055-DE

VILLE DE Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 17 Mai 2018.

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au Centre Culturel Sidney BECHET, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 23
P. RIO - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIHI – Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 8
D. ATIG représenté par Y. LE BRIAND – A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – Y. ITOUA représentée par F. OGBI – G. BAGAVANE représenté par C. TAWAB KEBAY – C. MABANZA représentée par M. AUBRY – T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par P. RIO – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absent Excusé : 1
C. M' PIANA.

Absents : 3
S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0055 : « Dotation Politique de la Ville (DPV) 2018 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2334-40 à L2334-41, R. 2334-36 à R. 2334-38,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Hôtel de Ville BP 13 - 91351 Grigny Cedex - Tél. : 01 69 02 53 53 - Fax : 01 69 43 60 55
Site internet : http://www.grigny91.fr - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr

Envoyé en préfecture le 23/05/2018
Reçu en préfecture le 23/05/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180517-DEL_2018_0055-DE

DEL-2018-0055

Vu l'article 164 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,

Vu le rapport sur l'évaluation et l'orientation des Politiques Publiques mises en œuvre à Grigny,

Vu la feuille de route partagée pour le développement de Grigny entre Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et la Ville de Grigny, signée le 8 septembre 2016, et spécifiant l'engagement de l'État à maintenir à minima la Dotation Politique de la Ville (DPV) à 1,2 M€ pendant 5 ans,

Vu le Contrat de Ville approuvé par la délibération du 17 novembre 2015 et sa convention d'application approuvée par délibération du 27 février 2017,

Vu le courrier de M. Jacques Mezard, Ministre de la Cohésion des Territoires, en date du 4 mai 2018, informant M. le Maire que l'enveloppe de DPV allouée au Département de l'Essonne est en progression de 550 000 euros, soit + 17,67 % par rapport à 2017,

Considérant que le projet proposé au financement de la DPV 2018 constitue l'un des axes prioritaires du contrat de ville,

Délibère et,

Approuve le projet déposé au titre de la DPV 2018 au titre du financement de dépenses de fonctionnement pour un montant total de 12 857 799,00 € et relatives au volet Enfance/Éducation du contrat de ville.

Sollicite auprès de l'État une majoration de 17.67 % de la Dotation Politique de la Ville 2018, soit un montant de 1 412 040 euros et permettant le financement des dépenses de fonctionnement du volet Enfance/Éducation du contrat de ville et figurant dans la note jointe.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subventions de la DPV.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

MAIRIE DE GRIGNY (Essonne)

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : *Pour : 29*
Contre : 2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 23 MAI 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 23 MAI 2018

Envoyé en préfecture le 23/05/2018
Reçu en préfecture le 23/05/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180517-DEL_2018_0055-DE

NOTE EXPLICATIVE DPV 2018

Intitulé du projet : Dotation Politique de la Ville 2018 – Volet Enfance/Éducation du contrat de ville

Éléments de contexte :

Les deux quartiers prioritaires de Grigny rassemblent 90% de la population de la ville et restent marqués par le niveau de pauvreté le plus élevé de l'Île de France, avec 40% des ménages sous le seuil de pauvreté.

Comme l'illustre l'Indice de Développement Humain (IDH-2) rappelé ci-dessous, Grigny est l'une des communes les plus défavorisées de France.

Grigny	Essonne	Ile de France	France
0,25	0,59	0,57	0,51

Les indicateurs, en matière de réussite scolaire, d'accès à l'emploi ou encore de santé, marquent tous un décrochage important avec les moyennes départementales et nationales

L'intégralité des écoles de Grigny est classée en REP+, comme seulement deux autres villes en France métropole.

Près de la moitié population communale a moins de 25 ans, la ville ne compte qu'un quart seulement de bacheliers par classe d'âge et un jeune sur deux au chômage.

L'ampleur des besoins locaux a des causes structurelles, justifiant la nécessité d'un traitement spécifique pour la ville : un solde démographique naturel exceptionnel, une structure de population particulièrement jeune, une surreprésentation de familles monoparentales, un accueil massif de personnes étrangères ou de primo-arrivants, en particulier sur le quartier de Grigny 2.

L'enjeu éducatif est central et déterminant pour Grigny. **L'un des deux axes stratégiques du contrat de ville est de « *Favoriser des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne porteurs d'émancipation, de réussite et de choix* ».**

L'enfance et la jeunesse sont une priorité de longue date de la municipalité traduite dans le PEDT en 2014, dans le contexte particulier de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) accompagnée du développement des accueils de loisirs.

Le rapport sur l'évaluation et l'orientation des politiques publiques mises en œuvre à Grigny,

Envoyé en préfecture le 23/05/2018
Reçu en préfecture le 23/05/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180517-DEL_2018_0055-DE

diligenté par l'IGA, l'IGEN, le CCEDD, l'IGAS, l'IGAENR et l'IGPN, et remis au Premier Ministre le 26 juillet 2016 signale que « ***la commune de Grigny scolarise un nombre exceptionnel d'élèves qui crée une dépense annuelle d'environ 2 millions d'euros, rapportée à la situation des communes voisines comptant la même population. Une compensation de cette dépense pourrait être envisagée...*** »

Au regard des constats et préconisations de ce rapport et dans le cadre de la déclinaison du CIN au territoire communal, une feuille de route « Grigny 2030 » a été signée le 8septembre 2016 entre Madame la Préfète et Messieurs le Président de Grand Paris Sud et le Maire de Grigny. Cette feuille de route comporte un volet éducatif conséquent qui a donné lieu à l'élaboration du Grand Projet Éducatif, partenariat fédérant les acteurs dans leur complémentarité d'interventions. Il intègre, au-delà d'un renforcement des moyens de l'Éducation Nationale, un travail conséquent sur tout ce qui fait la vie et le parcours éducatif d'un jeune habitant de Grigny : scolarisation précoce, accès aux loisirs et vacances, prévention du décrochage, linguistique, santé, parentalité, accès au sport et à la culture, cadre de vie.

Par les actions qu'elle conduit depuis de nombreuses années et celles qu'elle s'engage à développer, la commune est un acteur majeur du Grand Projet Éducatif.

Objectifs du projet :

Favoriser des parcours éducatifs, porteurs d'émancipation, de socialisation et de réussite, des parcours visant au développement des capacités, des savoirs, pour accompagner au mieux les enfants et les jeunes vers la formation, vers l'emploi, vers l'autonomie dans la vie sociale et citoyenne.

Mettre en œuvre les politiques municipales de l'Enfance et de l'Éducation dans le cadre de ses compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires de la commune, les développer et les enrichir conformément aux engagements pris.

La réussite de ces parcours est également favorisée par une approche globale des actions publiques sur : la stabilisation de situations personnelles précaires (par l'accès aux droits sociaux et de santé, l'accès aux soins), la mobilisation de l'environnement contre les discriminations et les inégalités femmes-hommes qui constituent un « plafond de verre » dans les parcours, l'épanouissement personnel (droits aux loisirs et accès à l'offre culturelle, artistique et sportive), le bien vivre-ensemble et la citoyenneté dans son quartier, sa ville, son pays, un environnement sûr au quotidien et de qualité.

Descriptif de la prise en charge des éléments de projet :

Au regard du poids spécifique, mis en exergue dans le rapport interministériel de juillet 2016, auquel la ville doit faire face pour conduire ses politiques éducatives, il est proposé d'axer la D.P.V 2018 sur les dépenses de la ville relatives à l'Enfance et l'Éducation.

Il s'agit ainsi d'accompagner la commune pour qu'elle puisse exercer pleinement ses responsabilités scolaires et prendre toute sa part dans la mise en œuvre d'un Grand Projet Éducatif à la hauteur des besoins de tous les enfants des écoles primaires.

Envoyé en préfecture le 23/05/2018
Reçu en préfecture le 23/05/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180517-DEL_2018_0055-DE

TABLEAU DESCRITPIF

Dépenses de fonctionnement justifiant la DPV 2018:

Financement masse salariale personnels / interventions Enfance-Education :

Descriptif	Prix total
Masse salariale ATSEM	2 986 734,00 €
Masse salariale Restauration école	1 566 048,00 €
Masse salariale Enfance	3 188 265,00 €
Masse salariale personnel entretien écoles	4 042 690,00 €
Masse salariale personnel administratif de l'éducation	399 445,00 €
TOTAL 1	12 183 182,00 €

Financement séjours enfance / éducation :

Descriptif	Prix total
Séjours éducatifs	180 000,00 €
Séjours de vacances	183 000,00 €
Mini camps	7 000,00 €
Sorties éducatives	6 000,00 €
TOTAL 2	376 000,00 €

Financement Nouvelle activité périscolaire :

Descriptif	Prix total
Fournitures	14 400,00 €
Intervenants	14 616,00 €
TOTAL 3	29 016,00 €

Financement accueil collectif de mineurs :

Descriptif	Prix total
Fournitures pédagogiques	17 236,00 €
Sorties	10 287,00 €
TOTAL 4	27 523,00 €

Financement accueil péri-scolaire :

Descriptif	Prix total
Fournitures pédagogiques	6 672,00 €
TOTAL 5	6 672,00 €

Envoyé en préfecture le 23/05/2018
Reçu en préfecture le 23/05/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180517-DEL_2018_0055-DE

Financement fournitures scolaires :

Descriptif	Prix total
Fournitures pédagogiques dotation	184 618,00 €
Classes spécialisées	8 300,00 €
Bibliothèque Centre Documentaire	31 080,00 €
Fournitures RASED	11 408,00 €
TOTAL 6	235 406,00 €

Total Projet Fonctionnement

TOTAL GENERAL	12 857 799,00 €

Public ciblé :
Tous les élèves fréquentant les écoles primaires.

Territoires concernés par l'action :
Totalité de la commune de Grigny

Échéancier de réalisation des opérations et des dépenses :
Janvier 2018 à Décembre 2018

PLAN DE FINANCEMENT

Projet global compétences scolaires, péri et extra scolaires

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Masse salariale	12 183 182,00 €	DPV	1 412 040,00 €
Intervenants	14 616,00 €	Ville de Grigny	10 651 759,00 €
Séjours	386 287,00 €	CAF	304 000,00 €
		Fonds de soutien NAP	420 000,00 €
Matériel pédagogiques, fournitures	273 714,00 €	Recettes Familles	70 000,00 €
TOTAL	12 857 799,00 €	TOTAL	12 857 799,00 €